



Amiens, le 25 octobre 2019

Communiqué de presse

Réseau France Service La préfète de la Somme présente l'état d'avancement de la démarche



Faciliter l'accès aux services publics dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la ville est un objectif prioritaire du Gouvernement.

Les « Maisons France Service » (MFS) succéderont ainsi aux maisons de service au public (MSAP) pour renforcer l'accessibilité et la simplicité des démarches grâce à une meilleure qualité de service :

- Des conditions améliorées d'accueil et de services
- Des agents mieux formés
- Une offre de services plus large

Dans la perspective de couvrir chaque canton d'ici 2022, le Premier ministre a fixé un premier objectif de labellisation de 300 MFS au 1er janvier 2020 au plan national. Dans ce cadre, les scénarii de répartition territoriale des nouvelles MFS ont été étudiés et partagés à plusieurs reprises par la préfète et les collectivités locales grâce à un travail de concertation mené depuis le mois de juin 2019.

Pour 2020, 7 MFS ont ainsi été proposées à la labellisation pour le département de la Somme. Les premières labellisations pourraient intervenir dès le mois de janvier 2020. A l'horizon 2022, ce sont 26 propositions de labellisation qui ont été remontées au niveau national. A terme, les 23 cantons du département pourraient être couverts.

L'État apportera un soutien financier forfaitaire aux MFS à hauteur de 30 000 € par an et par structure.